



GC45 WF43 : COM07 Vivre dans des relations justes – Toutes les relations doivent être fondées sur la vérité, le respect, la transparence et la confiance (été 2025)

Date réelle du document: août 11, 2025

Les groupes ont compris la volonté derrière cette proposition et ont appuyé l'idée de permettre au Conseil national autochtone de discerner la voie qu'il doit suivre. Celle voulant que cette proposition soit la meilleure voie à suivre n'a toutefois pas fait l'unanimité.

En réfléchissant à la manière de répondre à cette proposition, les groupes ont cherché à reconnaître l'autonomie et le droit à l'autodétermination du Conseil national autochtone, conformément aux engagements pris dans le cadre du Renvoi 1 : Création d'une organisation nationale autochtone autonome.

Bien que favorables à la proposition, les groupes ont souhaité obtenir davantage d'information sur ses conséquences financières.

Sachant que le Conseil national des aînés et des aînées autochtones doit se réunir en septembre, cette assemblée pourrait proposer une orientation.

Que le 45e Conseil général (2025) renvoie la proposition COM07 Vivre dans des relations justes – Toutes les relations doivent être fondées sur la vérité, le respect, la transparence et la confiance (été 2025) au Conseil national des aînés et des aînées autochtones afin qu'il discerne la meilleure voie à suivre pour le Conseil national autochtone et les communautés de foi autochtones.

Type de document: [Way Forward](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: Comité sur les voies à suivre